

N° : DE/44/7.5/20.09.2021-9

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	4
Présents	39	Absents non représentés :	4
<b>VOTANTS</b>			<b>43</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes à Sorgues, le 20 Septembre 2021, après convocation légale reçue le 14 Septembre 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC-TESTE, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Cindy CLOP, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT, Mme Valérie PEYRACHE, M. Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Evelynne ESPENON (pouvoir donné à M. Chantal GONNET OLIVI), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Florence GUILLAUME (pouvoir donné à M. Patrice DE CAMARET), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

**Etaient Absents non représentés :**

Mme Sandy GEIGER, M. Samuel MONTGERMONT, Mme Christelle PEPIN, M. Serge SOLER.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gérôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Projet voie des papes à Sorgues – Demande de financement Région et FEDER –  
Changement de plan de financement**

Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-président, explique à l'assemblée que dans le cadre du projet de création d'une voie verte à Sorgues « la Voie des Papes », la Communauté de communes a sollicité des subventions auprès de la Région (CRET) et de l'Europe (FEDER) selon le plan de financement suivant :

<b>Plan de financement</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant</b>
Subvention CRET (Région)	50%	756 750€
Subvention FEDER (Europe)	30%	454 050€
Autofinancement	20%	302 700€

Or conformément aux Instructions du Gouvernement du 22 décembre 2015 relatives aux incidences de la suppression de la clause de compétence générale des départements et des régions sur l'exercice des compétences des collectivités territoriales :

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le :

« Une participation minimale des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités lorsqu'ils sont maîtres d'ouvrage est prévue »

« L'article L. 1111-9 du CGCT, tel que modifié par la loi MAPTAM, prévoit que le maître d'ouvrage d'une opération entrant dans le champ d'un domaine de compétences à chef de file doit assurer le financement d'au moins 30 % du montant total des financements publics qui lui sont accordés. »

Ainsi, la CCSC est chef de file sur l'opération, au titre de son statut de maître d'ouvrage et des compétences « aménagement de l'espace et mobilité durable » listées comme relevant du chef de filât dans le bloc communal.

**La CCSC doit donc apporter 30% d'autofinancement au plan de financement.**

**Par ailleurs,**

Afin de rationaliser le travail, les services de l'Europe ont décidé avec les services de Région de modifier le périmètre de l'opération. A savoir :

- Le FEDER se concentre sur l'ouvrage d'art (marché conception -réalisation de 499 000€)
- La Région sur la voie verte (voiries, aménagements)

**Pour le FEDER, le nouveau plan de financement est le suivant :**

Plan de financement FEDER		
FEDER	302 700,00	60,54%
Autofinancement	197 300,00	39,46%
Total	500 000,00	100,00%

**Pour la Région, le nouveau plan de financement est le suivant :**

Plan de financement REGION		
Région	756 750,00	74,67%
Autofinancement	256 750,00	25,33%
Total	1 013 500,00	100,00%

Le montant de l'aide reste identique mais l'assiette éligible est modifiée à la baisse. Le coût global de l'opération ne change pas : 1 513 500€

Nouveau plan de financement global		
Région	756 750,00	50,00%
FEDER	302 700,00	20,00%
Autofinancement	454 050,00	30,00%
Total	1 513 500,00	100,00%

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**VALIDE** la modification du plan de financement du projet de la Voie des Papes à Sorgues présenté ci-dessus,

**AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le :

